

**Directeur  
Président du comité de discipline et directeur des services juridiques  
Direction générale**

**Grade : INSPECTEUR**

Sous l'autorité du directeur général, le président du comité de discipline et directeur des services juridiques administre, supervise, coordonne et contrôle les activités dévolues à la direction en établissant les priorités liées à ses processus.

Plus particulièrement au niveau de son rôle de **président du comité de discipline** il doit:

- Conseiller le directeur général et ses directeurs généraux adjoints en matière de discipline interne;
- Présider et/ou siéger aux audiences disciplinaires et aux audiences 119 (2) L.p.;
- Gérer le calendrier des audiences disciplinaire et des audiences 119 (2) L.p en planifiant et fixant les dates d'audience;
- Gérer l'équipe de membres officiers et civils du comité de discipline et les assigner à des audiences disciplinaires;
- Entendre les causes disciplinaires, produire une analyse de la preuve présentée, décider de la culpabilité ou non et imposer, le cas échéant, la sanction appropriée et les mesures correctives (alternatives);
- Rédiger les décisions disciplinaires ou assister les officiers qui ont à rédiger ces décisions;
- Présenter au directeur général les décisions du comité de discipline et du comité 119 (2) L.p.;
- Produire des comptes rendus de l'état de la discipline au directeur général et l'informer des tendances et problématiques rencontrées;
- S'assurer de la bonne marche de la discipline;
- Siéger, avec les directeurs généraux adjoints, aux audiences 119(2) Lp..

Plus particulièrement au niveau de son rôle de **directeur des services juridiques** il doit :

- Répondre et coordonner les demandes de la direction générale en termes d'avis juridiques sur les sujets intéressants la mission de la Sûreté du Québec, ainsi que sur des commentaires concernant des initiatives législatives, réglementaires et autres du gouvernement.
- Rendre compte périodiquement au directeur général des activités de la direction des services juridiques.
- Coordonner les activités des membres de la direction des services juridiques pour s'assurer que les Grandes fonctions de la Sûreté puissent référer aux services de juristes identifiés suivant leurs domaines de compétence ou de spécialisation en
  - supervisant le maintien d'un système d'entrées des demandes et en assignant les dossiers aux juristes.
  - facilitant les communications, lorsque nécessaire, avec les gestionnaires des directions et services concernés.
  - veillant à maintenir collégialité, consultation et collaboration entre les membres de la direction, en tenant périodiquement des réunions de la direction, en formant des groupes de compétence et en assignant les dossiers aux juristes.
  - soutenant le travail des juristes de la direction en prévoyant la collaboration de technicien(ne)s juridiques.

- rencontrant périodiquement chacun des membres de la direction afin de s'informer des dossiers en cours.
- S'assurer de garder une vue d'ensemble des décisions qui peuvent impacter la Sûreté et lui fournir une connaissance à l'avance des mandats qui seront soumis à l'état ou portés à son attention en particulier en :
  - se tenant informé par l'entremise des juristes de la direction des demandes d'avis juridiques reçues directement des Grandes fonctions et leurs officiers lorsque le dossier est susceptible d'être soumis à l'État-major, lorsqu'il touche d'autres directions ou grandes fonctions, a une incidence politique ou sort du cadre quotidien des mandats habituels.
  - révisant et approuvant les avis juridiques dans ce type de cas.
- Assurer une communication périodique et ponctuelle avec les directeurs des directions des affaires juridiques du ministère de la Sécurité publique, des autres ministères et des corps de police.
- Assurer la publication d'un bulletin juridique.
- Gérer le budget de la direction, et veiller à l'application des directives administratives de la Sûreté.

|   |     |           |
|---|-----|-----------|
| Pièce: <b>Enquête nationale sur les femmes et les</b> |     |           |
| filles autochtones disparues et assassinées           |     |           |
| Lieu/Partie: <u>2<sup>e</sup> partie - Regina</u>     |     |           |
| Témoin: <u>Paul Charbonneau</u>                       |     |           |
| Introduite par: <u>Bernard Jacob</u>                  |     |           |
| Infos: <u>P02 P02 P04 01</u>                          |     |           |
| Date: <u>JUN 28 2018</u>                              |     |           |
| Initiales   | I/D | Pièce no. |
| SJ  |     | 114       |